CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 8 mars 2024 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits de Femmes de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'modifiant l'arrêté du 30 avril 2009 portant réglementation générale et fixant les modalités de subventionnement des milieux d'accueil organisés par l'Office et des services d'accueil spécialisé de la petite enfance', portant le numéro 75.834/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 8 mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-AIDYLFEBI-HFIDEVT‡